



Hannes SWOBODA



Groupe socialiste au Parlement européen
Vice-président



Autriche

Sozialdemokratische Partei Österreichs

Vice-président

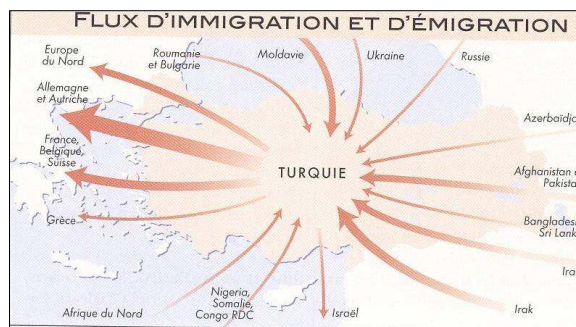
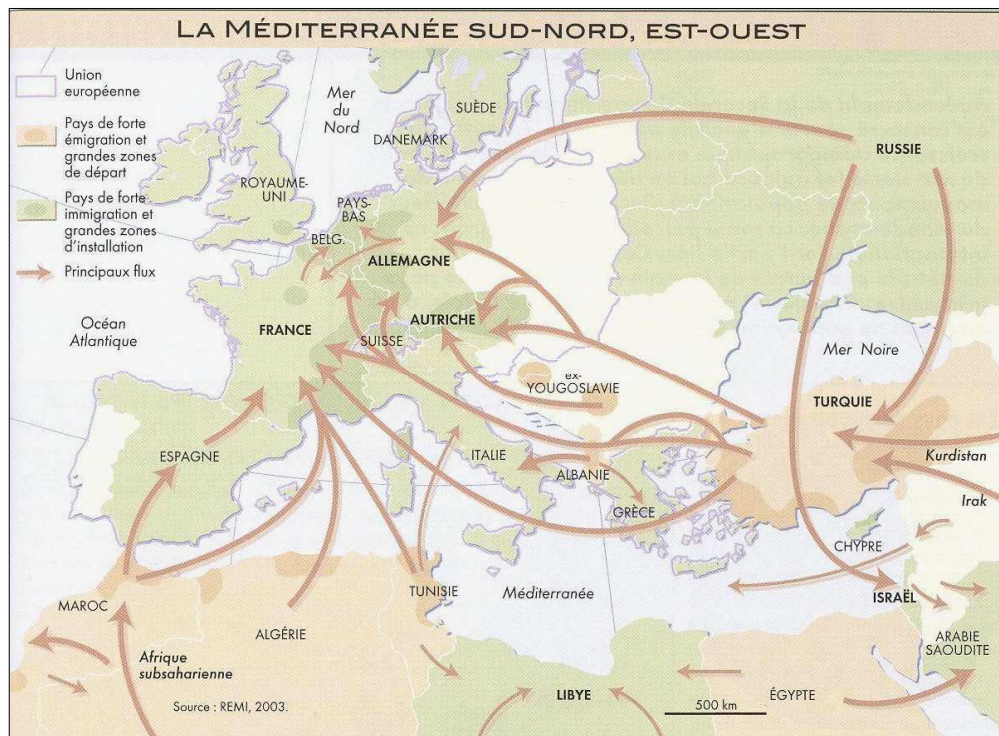
- Délégation pour les relations avec les pays de l'Europe du Sud-Est

Membre

- Commission des affaires étrangères
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Arménie, UE-Azerbaïdjan et UE-Géorgie
- Délégation pour les relations avec le Conseil législatif palestinien

Membre suppléant

- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Sous-commission "sécurité et défense"
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne



WITHOL DE WENDEN C., 2005, *Atlas des migrations dans le monde*, Ed. Autrement, Paris, 79 p.

Parlement, période de session de janvier 2009

Objet: Agressions à l'encontre de chrétiens dans le sud-est de la Turquie

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne critique la Turquie pour le traitement de ses minorités nationales. Le dernier exemple d'agression est la façon dont les autorités ont approuvé illégalement la confiscation de terres appartenant au monastère Mor Gabriel, tout en incitant à l'occupation de terrains qui appartiennent aux assyriens/syriens.

Adhésion de la Turquie à l'UE : l'Autriche annonce un référendum

Publié: lundi 25 août 2008, euroactiv.com

Un nouvel obstacle semble s'être mis en travers de l'adhésion de la Turquie à l'UE. L'Autriche, un état critique à l'égard d'Ankara, s'est en effet engagée à soumettre la question à sa population au cas où l'Union accepte la tentative d'adhésion de la Turquie.

Les partis de la coalition se sont mis d'accord pour organiser un référendum. C'est ce qu'a indiqué la Ministre autrichienne des Affaires étrangères Ursula Plassnik dans le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung du samedi 23 août.

Selon elle, ils ont une bonne raison d'agir ainsi : en effet, l'adhésion de la Turquie apporterait une nouvelle dimension à l'intégration européenne et à l'UE.

Si l'Autriche se décidait effectivement à soumettre l'adhésion de la Turquie au référendum, il existe de fortes chances que les citoyens votent contre. En effet, les sondages ont à plusieurs reprises indiqué que l'Autriche était le membre le plus sceptique à l'égard de l'adhésion de la Turquie, avec parfois 80 % des sondés se déclarant contre. Cependant, les négociations d'adhésion avec la Turquie ne devraient pas aboutir avant 2014.

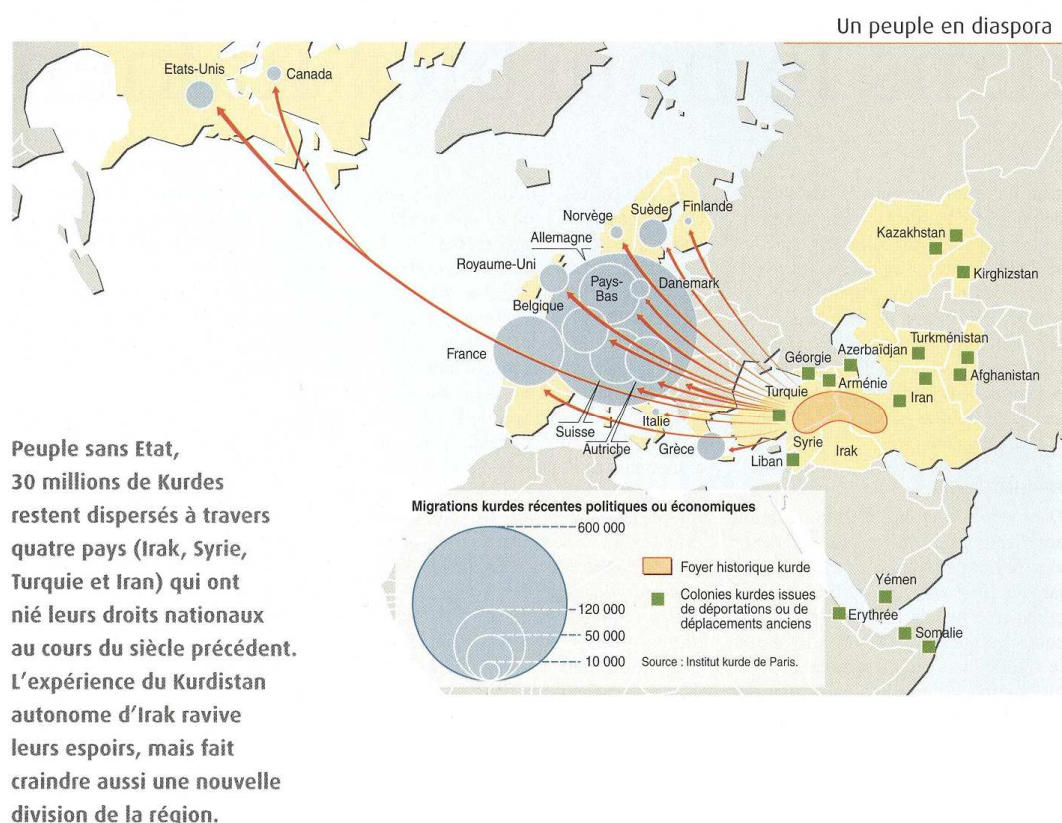
(...)

L'eurodéputé libéral britannique et Vice-président de la commission parlementaire mixte UE-Turquie Andrew Duff a appelé à ne pas prêter trop d'attention à la proposition autrichienne. Il l'a rejetée en indiquant qu'elle relevait « de la campagne électorale autrichienne ».

Il a toutefois reconnu que cette promesse n'était pas une surprise. En effet, l'aversion traditionnelle de l'Autriche à l'égard de la Turquie est bien ancrée. C'est pourquoi les partis autrichiens ont souvent tendance à faire de la Turquie un sujet politique, a-t-il indiqué à EurActiv.

Les campagnes critiques à l'égard de la Turquie ne sont pas un phénomène exclusivement autrichien. En effet, elles sont également répandues dans des pays comme l'Allemagne et la France, deux poids lourds de l'Europe. Ainsi, le Président français Nicolas Sarkozy a répété à plusieurs reprises qu'il considérait que la Turquie ne faisait pas partie de l'Europe. En Allemagne, la coalition actuellement au pouvoir entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates est divisée quant aux perspectives européennes de la Turquie.

Alors que les sociaux-démocrates estiment que l'adhésion turque serait favorable au bloc, le parti de la Chancelière Angela Merkel adopte une position similaire à celle de M. Sarkozy. Aussi bien Mme Merkel que M. Sarkozy sont partisans d'une offre de partenariat privilégié avec l'UE. La Turquie rejette pourtant cette offre, la considérant insuffisante.





Thierry CORNILLET



Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Membre



France

Mouvement Démocrate

Membre

- Commission du développement
- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne

Membre suppléant

- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Sous-commission "droits de l'homme"

Mesdames, Messieurs,

L'Union européenne s'est engagée dans des processus d'élargissement d'une ampleur sans précédent. Elle a achevé en 2007 son cinquième élargissement à douze nouveaux Etats membres et a commencé un sixième cycle d'élargissement incluant la Turquie qui est une puissance politique et économique majeure de 72 et bientôt 90 millions d'habitants.

L'enjeu est que cet élargissement se réalise sans affaiblir l'élan vers l'intégration européenne et la constitution d'un acteur international de premier plan parmi les six ou sept Etats-continentaux et grands ensembles régionaux du XXI^e siècle.

L'Union européenne a ouvert les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie le 3 octobre 2005. Trois ans après, il apparaît que le progrès des négociations et des réformes en Turquie a été ralenti par de très fortes tensions politiques intérieures concernant les équilibres fondamentaux de l'Etat démocratique et laïc et de la société turcs.

Il apparaît également que le processus d'élargissement à la Turquie fait face à trois autres défis : d'abord, la crise économique internationale pourrait menacer le redressement économique remarquable des dernières années ; ensuite, les crises au Caucase et au Moyen-Orient soulignent l'importance géostratégique de la Turquie et son rôle modérateur dans la région ; enfin, la crise des institutions et du projet de l'Union européenne expliquent la prudence et l'exigence des Etats membres dans un processus où les peuples vont décider.

Extrait de « Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 décembre 2008. **RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION CHARGÉE DES AFFAIRES EUROPEENNES, sur le processus de réforme et d'adhésion à l'Union européenne de la Turquie** »

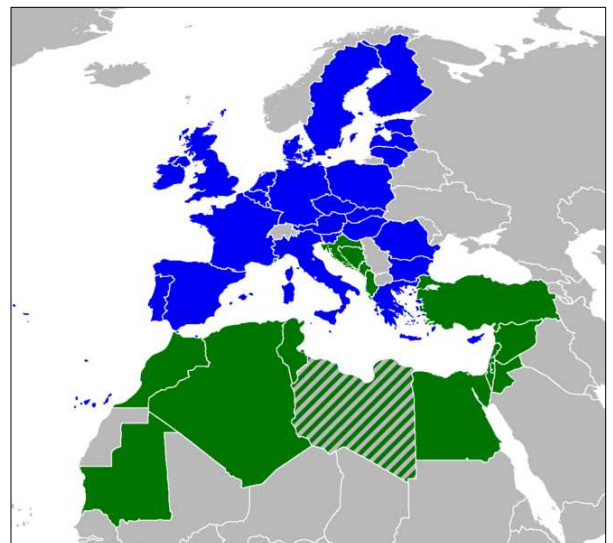
L'Union pour la Méditerranée, dont l'appellation officielle est « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », est une organisation internationale intergouvernementale à vocation régionale. Elle est fondée à l'initiative du président de la République française Nicolas Sarkozy le 13 juillet 2008 dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Cette organisation se coule dans la structure du processus de Barcelone.

Le processus de Barcelone a été lancé en novembre 1995 et a donné naissance à une alliance reposant sur les principes de l'appropriation commune, du dialogue et de la coopération. La déclaration de Barcelone, faite à l'issue du sommet constitutif, énonce les principaux objectifs de ce partenariat : construire ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée. Pour y parvenir, elle prévoit des actions dans les domaines politique, économique, financier, culturel et social. Euromed est fondé sur les rapports de paix entre ces États qui ont des intérêts communs ainsi qu'un long passé d'échanges mutuels. Au niveau économique, le processus vise à l'instauration d'un marché de libre-échange en 2010, adoptant sans ambiguïté une perspective libérale. Cet objectif a été réaffirmé lors du sommet de Barcelone de 2005. En 2005, l'immigration et la lutte contre le terrorisme sont devenus les domaines prioritaires du partenariat.

Les autorités turques se montrent sceptiques face aux deux buts inavoués de la création de l'UPM, arrêter les flux migratoires des pays du Sud vers l'UE et écarter la Turquie des négociations d'adhésion à l'Union Européenne, tout en lui offrant une contrepartie.

En bleu, les Etats-membres de l'UE, en vert les autres Etats-membres, hachuré Etat observateur.



D'après Collectif, 2008, Union pour la Méditerranée, http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_m%C3%A9diterran%C3%A9enne, janvier 2009

L'ancien président Jacques Chirac a indiqué que l'adhésion de la Turquie était « son vœu le plus cher », allant ainsi à l'encontre de la majorité des français, d'après des sondages.

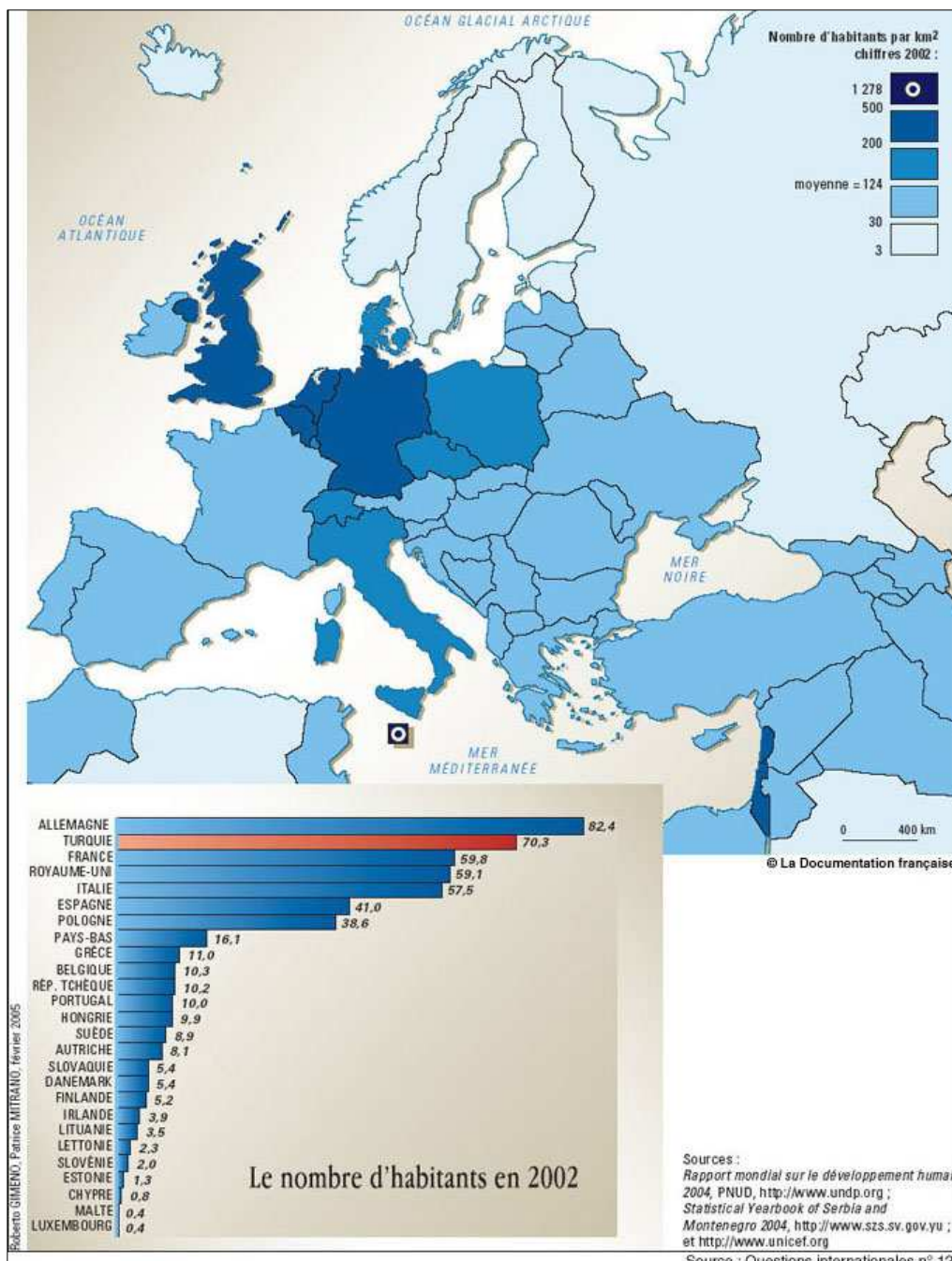
D'après « Même seul, Chirac reste défenseur de l'adhésion », *Libération*, 30 septembre 2005

Nombre de sièges par pays

Allemagne	99	Lettonie	9
Autriche	18	Lituanie	13
Belgique	24	Luxembourg	6
Bulgarie	18	Malte	5
Chypre	6	Pays-Bas	27
Danemark	14	Pologne	54
Espagne	54	Portugal	24
Estonie	6	République tchèque	24
Finlande	14	Roumanie	35
France	78	Royaume-Uni	78
Grèce	24	Slovaquie	14
Hongrie	24	Slovénie	7
Irlande	13	Suède	19
Italie	78	Total	785

Nombre de sièges par pays en 2007, extrait de *Communautés européennes, 2008, Comment fonctionnent les institutions européennes*, Belgique, p. 12

La Turquie et l'Europe : comparaison des populations





Vural ÖGER



Groupe socialiste au Parlement européen
Membre



République Fédérale d'Allemagne

Sozialdemokratische Partei Deutschlands

Membre

- Commission du commerce international
- Commission des affaires étrangères
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie

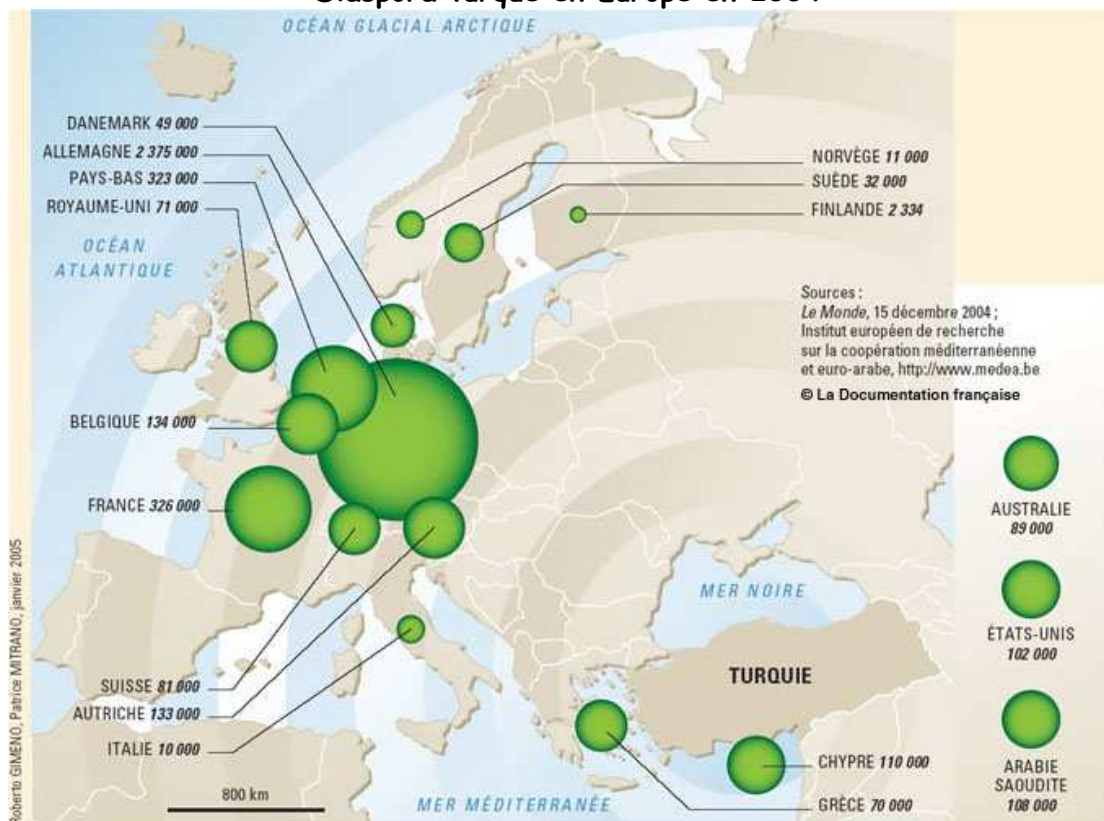
Membre suppléant

- Commission des transports et du tourisme
- Délégation pour les relations avec la Péninsule coréenne
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizistan et UE-Ouzbékistan et pour les relations avec le Tadjikistan, le Turkménistan et la Mongolie

« L'Allemagne, dont le gouvernement a été l'un des plus favorables à la candidature de la Turquie, est par ailleurs son principal partenaire commercial. Le volume des échanges bilatéraux, d'une valeur annuelle de 14 milliards d'euros, a plus que doublé au cours des dix dernières années. Près de 14 % des exportations turques sont absorbés par le marché allemand, tandis que 17 % des exportations allemandes prennent la direction de la Turquie. Près de 1100 entreprises allemandes sont aujourd'hui établies en Turquie, et plus de 3 millions de touristes allemands visitent la Turquie chaque année. Sur 2.5 millions de Turcs vivant en Allemagne, 600 000 ont obtenu la nationalité allemande. »

Extrait de KAFYEHE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

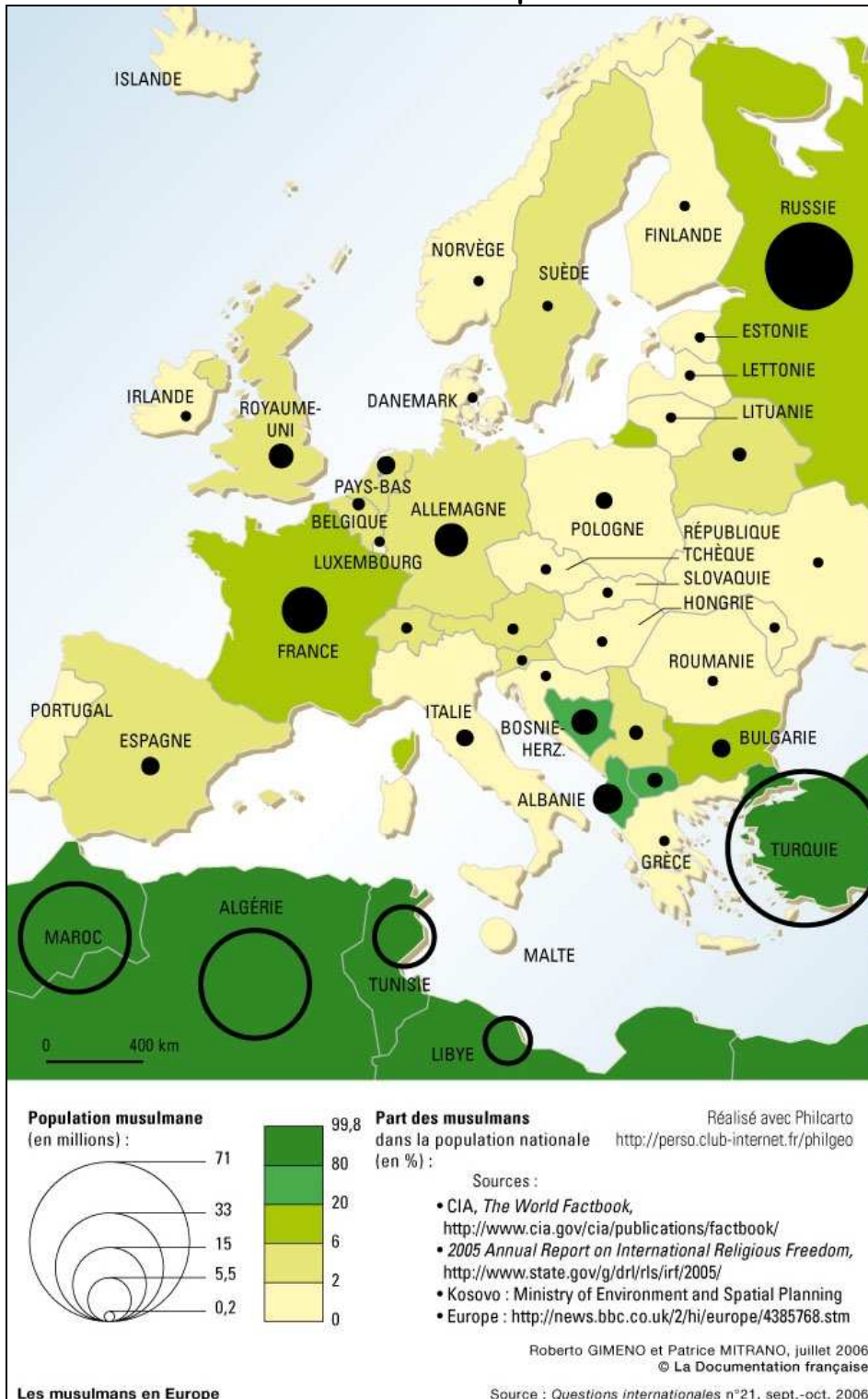
Diaspora turque en Europe en 2004



Source : Questions internationales n° 12

« Il existe aussi une opposition à l'adhésion turque. Le pays serait trop islamique. (...) par commodité, on oublie que la Turquie n'est absolument pas un état islamique. Mieux encore, dans les bâtiments officiels, les écoles publiques, (...) les foulards sont simplement interdits. » Trop islamique n'est donc pas un argument. Sinon, les libéraux français pourraient trouver les Polonais beaucoup trop catholique. Si, pendant ses temps libres, l'on croit en Dieu, en Allah ou à la rigueur dans les trolls et les nains, ça n'a rien à voir avec l'Union européenne qui, par définition, se base sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un principe que la Turquie remplit de manière plus conséquente que la plupart des Etats membres actuels. » Hendrick Vos, 2004 in *Dossier didactique, L'Europe sous la loupe*, Représentation en Belgique de la Commissions européenne, p. 42

Les musulmans en Europe en 2005





Andrew DUFF



Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Membre du Bureau



Royaume-Uni
Liberal Democrat Party

Vice-président

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie

Membre

- Commission des affaires constitutionnelles

Membre suppléant

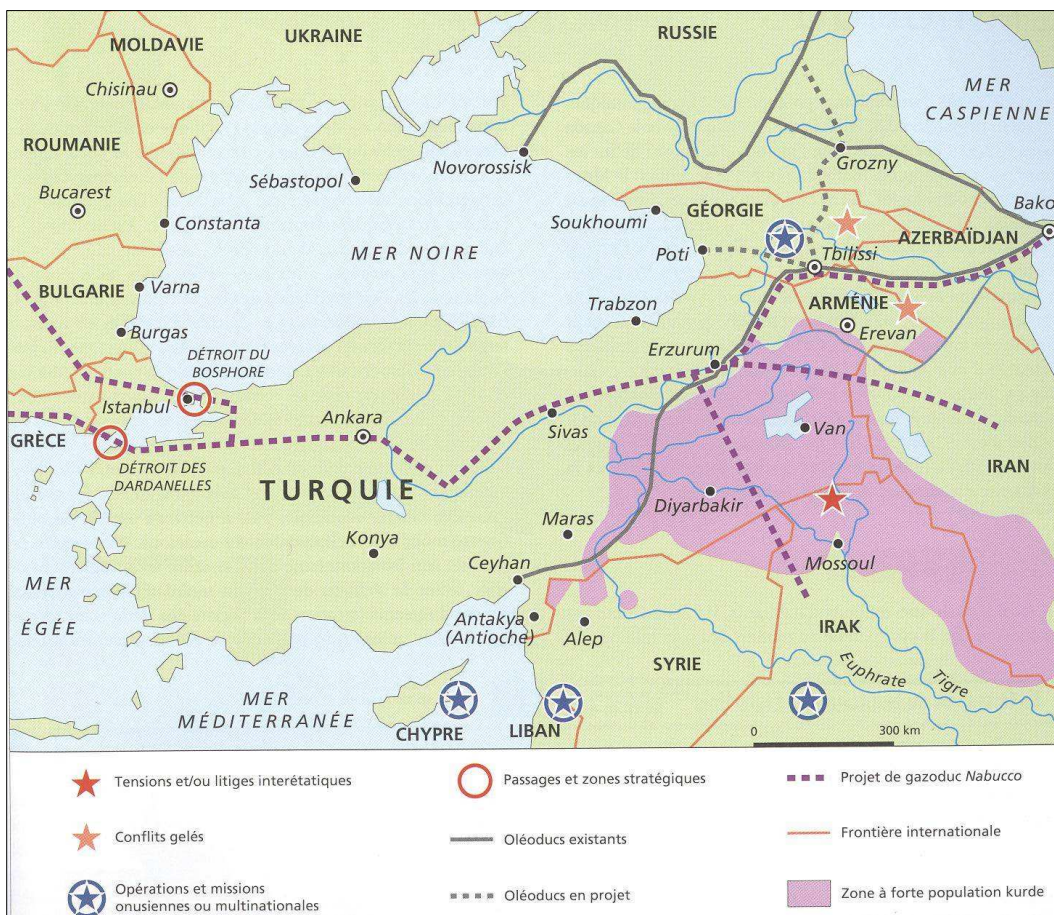
- Commission des affaires étrangères
- Sous-commission "sécurité et défense"
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne

3 Le poids socio-économique

	PIB total par habitant (en SPA) (2005)	Taux de chômage (en %) (2005)
Europe des 27	95,7	7,9
Europe des 25	100	7,9
Europe des 15	107,1	7,4
Pologne	52,9	13,8
Roumanie	37,3	7,3
Bulgarie	36,2	9,0
Turquie	28,1	9,4

Source : Eurostat

De Keersmaecker M.-L., 2008, *Destination 6^{ème}*, Hatier, Namur, p. 62



Boniface P & al., 2008, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris p. 115

INDICATEUR	UNITÉ	1980	1990	2002	2003
Démographie^a					
Population	(million)	46,1	57,6	70,3	71,3
Densité	(hab./km ²)	59,5	74,3	90,8	92,1
Croissance annuelle	(%)	2,3 ^f	2,0 ^g	1,6 ^h	1,4 ⁱ
Indice de fécondité (ISF)		4,40 ^f	3,40 ^g	2,70 ^h	2,43 ⁱ
Mortalité infantile	(‰)	98,8 ^f	64,6 ^g	47,0 ^h	39,5 ⁱ
Espérance de vie	(année)	61,3 ^f	65,7 ^g	69,0 ^h	70,5 ⁱ
Indicateurs socioculturels					
Nombre de médecins	(‰ hab.)	0,60	0,90	1,30 ^b	••
Analphabétisme (hommes)	(%)	17,2	10,8	6,0	5,7
Analphabétisme (femmes)	(%)	46,2	33,6	22,0	21,3
Scolarisation 12-17 ans	(%)	43,3 ^a	53,6 ^r	43,1 ^s	••
Scolarisation 3 ^e degré	(%)	5,4	13,1	24,6 ^b	••
Téléviseurs	(‰ hab.)	78	230	423	••
Livres publiés	(titre)	6 320 ^t	6 685	2 920 ^u	••
Économie					
PIB total (PPA)	(milliard \$)	94,8	237,8	432,2	461,8
Croissance annuelle	(%)	4,8 ^k	2,7 ^m	7,9	5,8
PIB par habitant (PPA)	(\$)	2 133	4 301	6 544	6 882
Investissement (FBCF)	(% PIB)	15,4 ⁿ	23,2 ^p	16,7	15,5
Recherche et Développement	(% PIB)	••	0,32	0,64 ^c	••
Taux d'inflation	(%)	38,4 ^v	79,7 ^w	45,0	25,3
Population active	(million)	17,2	20,2	22,7	••
Agriculture	%	53,2	46,9	33,2	••
Industrie	%	20,4	21,0	23,8	••
Services	%	26,4	32,2	43,0	••
Énergie (taux de couverture)	(%)	54,4	48,8	36,1 ^b	••
Dépense publique Éducation	(% PIB)	2,3	2,2	3,7 ^b	••
Dépense publique Défense	(% PIB)	4,6 ^r	3,5	3,5	3,3
Dettes extérieures totales	(milliard \$)	19,1	49,4	131,6	••
Service de la dette/Export.	(%)	28,3 ^o	31,3 ^o	46,8	••
Échanges extérieurs					
Importations de services	(milliard \$)	0,37	1,43	6,91	7,91
Importations de biens	(milliard \$)	3,59	11,11	48,46	61,53
Produits agricoles	(%)	13,1	9,1	7,7	7,5
Produits énergétiques	(%)	20,5	19,9	17,7	16,7
Produits manufacturés	(%)	61,2	65,7	66,3	66,2
Exportations de services	(milliard \$)	0,55	3,00	14,79	17,51
Exportations de biens	(milliard \$)	1,53	7,46	40,12	48,47
Produits agricoles	(%)	65,3	34,6	11,1	11,1
Minerais et métaux	(%)	7,2	4,7	2,2	2,2
Produits manufacturés	(%)	21,9	58,1	84,5	84,4
Solde des transactions courantes	(% du PIB)	-3,2 ^a	-0,3 ^r	-0,8	-2,2

Définition des indicateurs, sigles et abréviations p.23 et suivantes. a. Dernier recensement utilisable : 2000 ; b. 2001 ; c. 2000 ; d. 1999 ; e. 1990 ; f. 1975-1985 ; g. 1985-1995 ; h. 1995-2000 ; i. 2000-2005 ; k. 1961-1991 ; m. 1991-2001 ; o. 1979-1981 ; p. 1989-1991 ; q. 1975 ; r. 1985 ; s. 1991 ; t. 1976 ; u. 9313 en 1998, selon l'Unesco ; v. 1980-1985 ; w. 1990-1995 ; x. 1975-1984 ; y. 1985-1994.

L'Etat du monde Annuaire économique et géopolitique mondial 2005, Ed. La découverte, Paris, p. 540

«Le Royaume-Uni est également un partisan déclaré de l'adhésion turque.

La situation interne du Royaume-Uni est très différente de celle de la France et de l'Allemagne : ni au sein du parti au pouvoir, ni dans l'opposition, ne se manifeste d'objection à l'encontre de la position officielle de soutien à la candidature turque. La position du gouvernement britannique est dès lors beaucoup plus solide. À côté des avantages stratégiques que la Turquie présente, les raisons de l'attitude britannique se trouvent également dans une vision particulière de la nature de l'Union européenne et dans les liens privilégiés entretenus avec les États-Unis. Le Royaume-Uni est favorable à une évolution de l'Union vers une entité de nature plus économique que politique. L'adhésion turque, vue dans ce contexte, favorise cette direction : « L'Union européenne se fonde sur des valeurs et des principes communs, et non pas sur une culture ou une religion spécifique. (...) On en déduit que les traditions culturelles et religieuses de la Turquie seront une contribution positive à la diversité de l'Union européenne. » Selon le Premier ministre Tony Blair, l'Union européenne doit manifester clairement le pluralisme et la tolérance, notamment en faisant en sorte que la candidature d'Ankara soit soutenue par tous - « Nous devons remplir nos engagements à l'égard de la Turquie, nous devons clairement indiquer que la Turquie sera traitée comme n'importe quel autre candidat » -, avant d'ajouter que l'UE « bénéficierait énormément de l'intégration d'un pays doté d'un tel potentiel - un allié essentiel, membre de l'OTAN et se situant au carrefour des Balkans, du Moyen-Orient et du Caucase ». Londres et Ankara sont d'importants partenaires commerciaux : au moment de ces déclarations, en 2002 déjà, le Royaume-Uni était la troisième destination des exportations turques et la sixième source d'importations d'Ankara ».

Extrait de KAFYEHE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.



Anne VAN LANCKER



Groupe socialiste au Parlement européen
Membre



Belgique

Socialistische Partij. Anders- Sociaal, Progressief, Internationaal, Regionaal, Integraal
Democratisch, Toekomstgericht

Membre

- Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres
 - Commission de l'emploi et des affaires sociales
 - Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE
- Membre suppléant : Commission au développement

Presqu'île de l'Asie, l'Europe n'a pas de frontière naturelle

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, la géographie fut souvent appelée à la rescousse pour définir des frontières naturelles, assise des dispositifs nationaux (...). Depuis, la géographie a largement pris ses distances avec cette tâche. Dans le *dictionnaire des mots de la géographie*, rédigé sous la direction de Roger Brunet, Hervé Théry rappelle fort à propos que « *il a été abondamment prouvé que la théorie des frontières naturelles est une construction politique et intellectuelle* ».

L'Europe illustre pertinemment cette remarque. Naturaliste, explorateur et cartographe, Alexander von Humboldt (1769-1859) dénommait l'Europe « *presqu'île de l'Asie* ». Et en effet, un seul continent, l'Eurasie, fait sens eu regard de la tectonique des plaques. Qui plus est, les délimitations « naturelles » du subcontinent européen apparaissent conventionnelles et fluctuantes au gré des reconstructions politiques de son espace.

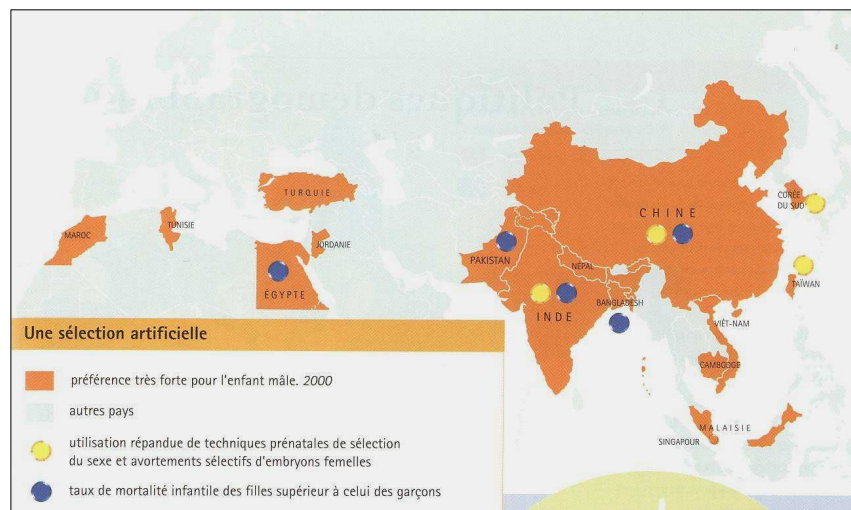
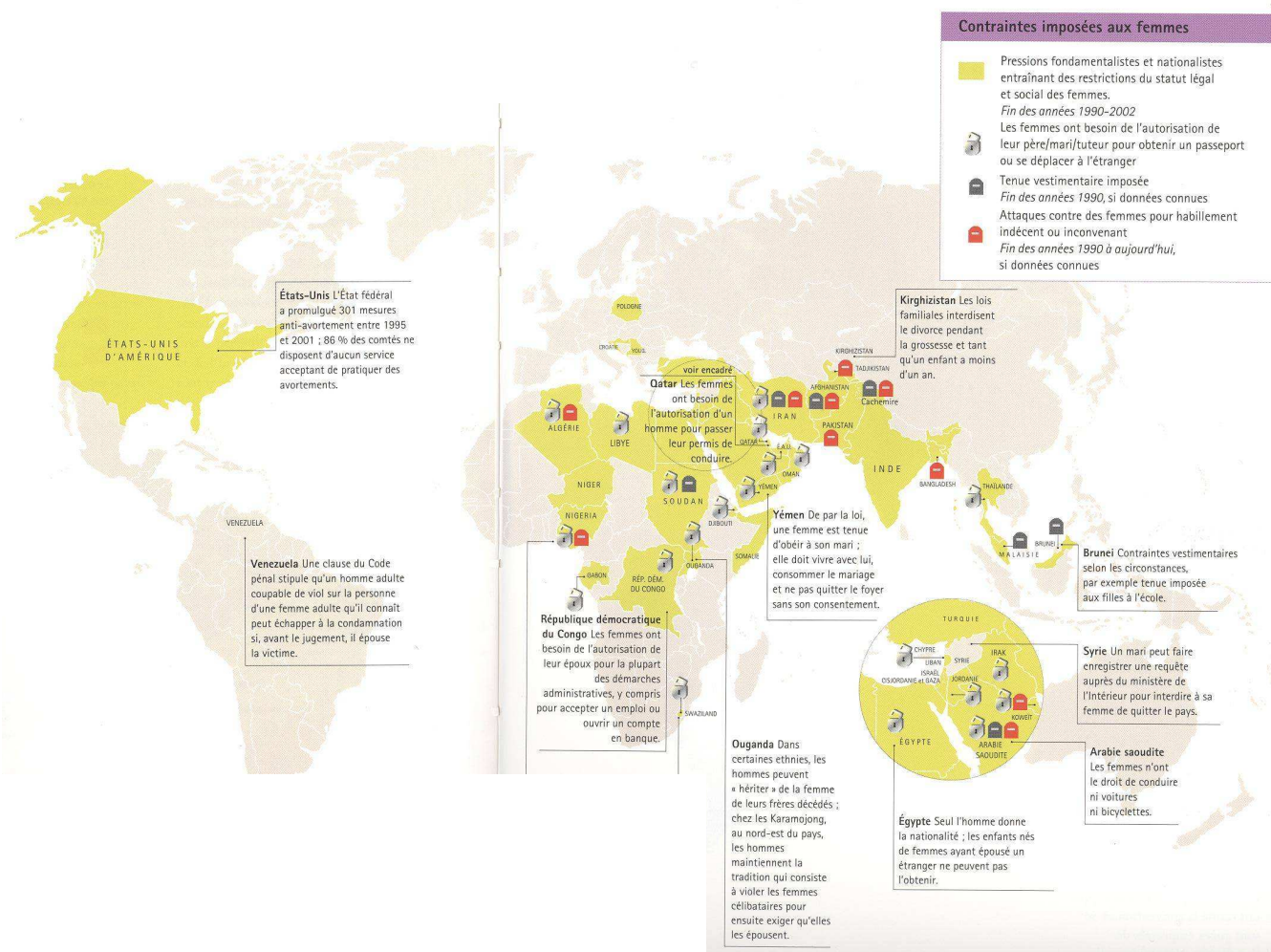
Ainsi, la limite conventionnelle avec l'Asie, l'Oural, n'a rien d'une barrière. Culminant à 1895 mètres, la chaîne est certes longue (2000 km) mais étroite et aisée à franchir. (...) Tout comme les montagnes, la frontière maritime ne résiste pas bien à l'analyse. Le détroit du Bosphore, séparant les rives européenne et asiatique d'Istanbul, ne mesure que 550 mètres en son point le plus resserré. La Méditerranée elle-même, si elle marque la frontière avec un autre continent, offre avec le détroit de Gibraltar (15 km) un passage nettement plus étroit que celui qui sépare les Européens « insulaires » des « continentaux » (39 km par l'Eurotunnel). L'intensité des échanges entre les rives de la Méditerranée tout au long de l'histoire n'a eu de cesse d'entrelacer civilisations et frontières. (...)

On retiendra que s'il faut chercher une réponse à la question des frontières, c'est du côté des constructions des sociétés humaines qu'il convient de le faire.»

D'après Geppert A., 2007, Quelles sont les frontières de l'Europe ? in *L'Union européenne et ses espaces de proximité*, Bruylant, pp 326-327.

Turquie 2001 (Commentaire au parlement, 2008)

Le parlement turc révisé un paragraphe du code civil qui mentionnait déjà l'égalité des droits pour les femmes. Selon le nouveau texte, elles n'ont plus besoin de l'autorisation de leur mari pour travailler hors du foyer. Les femmes mariées jouissent désormais de droits de propriété et peuvent garder leur nom de jeune-fille si elles le souhaitent. Elles peuvent entamer une procédure de divorce si leur mari commet l'adultère, et ont droit dans ce cadre à une pension alimentaire et à un dédommagement.



Cartes et textes d'après Seager J., 2003, *Atlas des femmes dans le monde*, Ed. Autrement, Paris, 128 p.

Parlement, question posée par Vittorio Agnoletto, 2008

Objet: Turquie, nouvelle condamnation de Leyla Zana, Prix Sakharov 1995

La lauréate du prix Sakharov du Parlement européen en 1995, M^{me} Leyla Zana, personnalité politique importante du monde kurde en Turquie, a été à nouveau condamnée à dix ans de prison par le tribunal de Diyarbakir pour certaines de ses déclarations politiques au cours de réunions publiques en Turquie et même dans ses interventions auprès du Parlement européen. Il s'agit manifestement d'un délit d'opinion qui, dans tout pays de l'Union européenne, n'aurait pas même donné lieu à une mise en examen.

	Maria Eleni KOPPA
	 Groupe socialiste au Parlement européen Membre
	 Grèce Panellinio Socialistiko Kinima
Vice-présidente	
▸ Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie	
Membre	
▸ Commission des affaires étrangères	
▸ Sous-commission "sécurité et défense"	
Membre suppléant	
▸ Commission des transports et du tourisme	
▸ Sous-commission "droits de l'homme"	
▸ Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie	

« L'entrée de la Turquie résoudrait non seulement les problèmes entre les deux parties de Chypre, mais aussi les tensions résiduelles entre Ankara et Athènes. Certains différends territoriaux complexes pourraient être résolus si la libre circulation entre les deux pays (selon les dispositions prévues par la législation communautaire) devenait effective.

La Grèce se trouve en situation de mobilisation militaire depuis 1974, année de l'invasion de Chypre, et elle est un des derniers pays en Europe qui prévoit le service militaire obligatoire pour tous les citoyens masculins. Les dépenses et les efforts de contribution à la défense sont de moins en moins populaires dans le pays. L'entrée de la Turquie dans l'Union permettrait au gouvernement grec de diminuer radicalement des efforts devenus impopulaires en la matière.

Vu les potentialités économiques qu'un partenariat avec la Turquie voisine offre depuis la stabilisation de la situation de Chypre, la Grèce est devenue une des meilleures alliées d'Ankara dans sa marche vers Bruxelles. Un communiqué de presse publié par l'ambassade de Grèce en France, le 23 septembre 2000, annonçait la nouvelle ère qui s'ouvrirait dans les relations greco-turques après la décision de la Grèce de lever son veto lors du Sommet européen d'Helsinki. Depuis 2000, et depuis l'entraide qui s'était instaurée entre les deux pays suite aux tremblements de terre qui avaient frappé la mer Égée en 1999, les accords bilatéraux se sont développés, surtout en matière d'environnement, d'immigration, de marine marchande et de lutte contre le trafic de drogue.

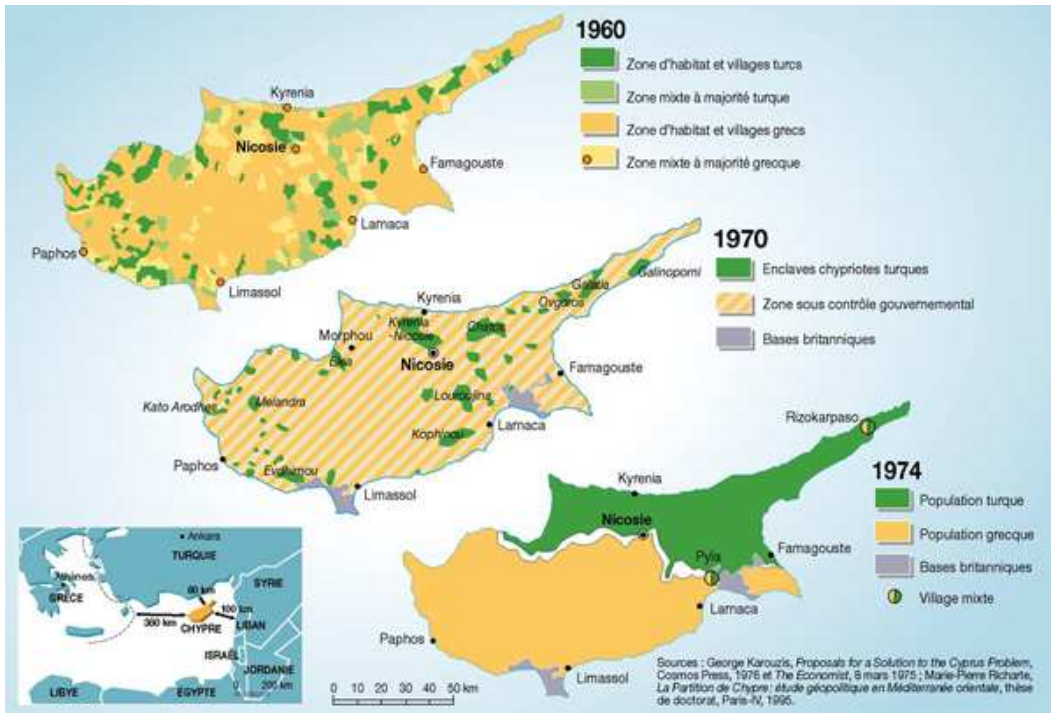
La Grèce a compris qu'elle a beaucoup plus à gagner qu'à perdre dans la démarche d'eupéanisation de la Turquie. Malgré le pessimisme de certains, les relations bilatérales entre ces deux pays ont fait d'énormes progrès et la perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne y a joué un grand rôle. Les avantages que les deux pays pourraient tirer d'une appartenance commune à l'Europe ont eu raison de siècles de rivalité. La position d'Athènes est importante pour les autres pays de l'Union, eu égard au passé, et le soutien de la Grèce est d'autant plus important qu'il représente aussi, de façon presque automatique, la position de Chypre. »

Extrait de KAFYEKE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

Parlement, question de la période de session de décembre 2008 posée par Georgios Toussas

Objet: Embargo inacceptable de la Turquie à l'égard de la République de Chypre

Le gouvernement turc continue à interdire de manière provocatrice, non seulement aux navires et aéronefs immatriculés à Chypre, mais aussi aux navires et aéronefs qui ont précédemment relâché dans des ports ou atterri dans des aéroports de la République de Chypre, de pénétrer dans son espace aérien, d'atterrir et de mouiller dans des aéroports et ports de Turquie. La décision du Conseil de geler les chapitres *ad hoc* des négociations d'adhésion avec la Turquie s'est révélée insuffisante jusqu'à présent puisque les autorités turques persistent dans leur comportement provocateur, sans modifier en rien leur attitude: la délégation de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen a pu le constater elle-même au cours de sa visite à Chypre. Cet inacceptable embargo de la Turquie est une violation flagrante des principes du droit international: la provocation est plus éhontée encore si l'on se souvient que la Turquie continue à occuper militairement la moitié du territoire de la République de Chypre.



Une double épuration ethnique

Gresh A. & al, 2007, *L'Atlas du Monde Diplomatique*, Le Monde Diplomatique, Paris, 194 p.

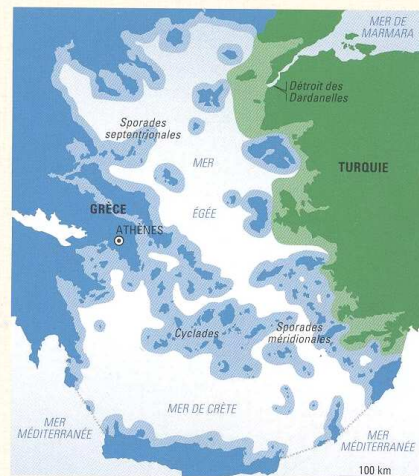
Le différend de la mer Égée

La Turquie et la Grèce n'ont toujours pas résolu leur différend à propos de la mer Égée. Pour les deux États riverains, celle-ci revêt une importance considérable tant sur le plan économique que stratégique. Les principaux points de conflit portent sur la délimitation des eaux territoriales, du plateau continental et de l'espace aérien, la militarisation des îles orientales et les revendications sur différents îles et îlots.

Une première tentative de règlement avait eu lieu dans le cadre du traité de Lausanne (1923) qui, tenant compte du fait que certaines îles grecques se trouvent très proches du littoral turc, avait fixé les eaux territoriales à trois milles marins. La Grèce les porta, de manière unilatérale, à six milles marins en 1936 (carte 1), suivie par la Turquie en 1964.

Le problème resurgit lors de la signature de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) qui, selon son article 3, donne le droit aux États parties d'étendre leurs eaux territoriales à douze milles marins au maximum. La Grèce souhaite exercer ce droit, ce qui élargirait ses eaux territoriales de 43,68 % à 71 % de la superficie de la mer Égée et ferait de celle-ci une mer quasi fermée (carte 2). La Turquie, qui n'a pas signé la convention, estime que, en pareil cas, ses intérêts vitaux seraient lésés. Toute sa façade égéenne serait entourée

1. Les eaux territoriales à 6 milles



par des eaux grecques, elle ne pourrait plus y faire des exercices militaires et son espace aérien serait aussi diminué.

2. Les eaux territoriales à 12 milles



Latif S., 2005, *Le différend de la mer Egée*, in *Questions internationales*, La documentation française, Paris, p. 24



Stanisław JAŁOWIECKI



Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens
Membre



Pologne

Platforma Obywatelska

Membre

- Commission des transports et du tourisme
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie

Membre suppléant

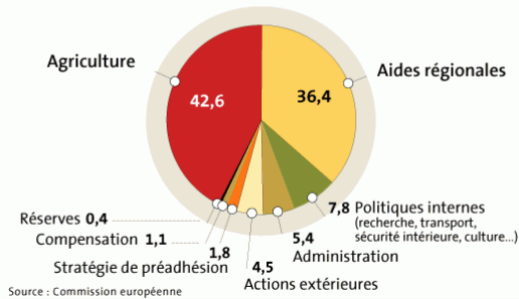
- Commission du développement régional
- Délégation pour les relations avec Israël

«Le récent élargissement de l'UE est une véritable réussite et témoigne de l'attrait du modèle européen. La politique agricole commune et le développement rural sont deux éléments très importants de ce modèle. Dans ce domaine, l'élargissement est synonyme de nouveaux enjeux et d'une concurrence accrue pour les anciens états membres, comme pour les nouveaux. Mais il ouvre aussi d'immenses perspectives. Concrètement, il se traduit par des échanges plus nombreux, un choix plus vaste de produits, des produits alimentaires plus sûrs et de meilleure qualité, et des communautés rurales plus solides. Le processus d'élargissement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural peut être géré de manière à ce que tout le monde y gagne.»

Mariann Fischer Boel, commissaire responsable de l'agriculture et du développement rural, 2008

BUDGET DE L'UNION : LA PAC PESE LOURDEMENT

Répartition du budget 2005, en %

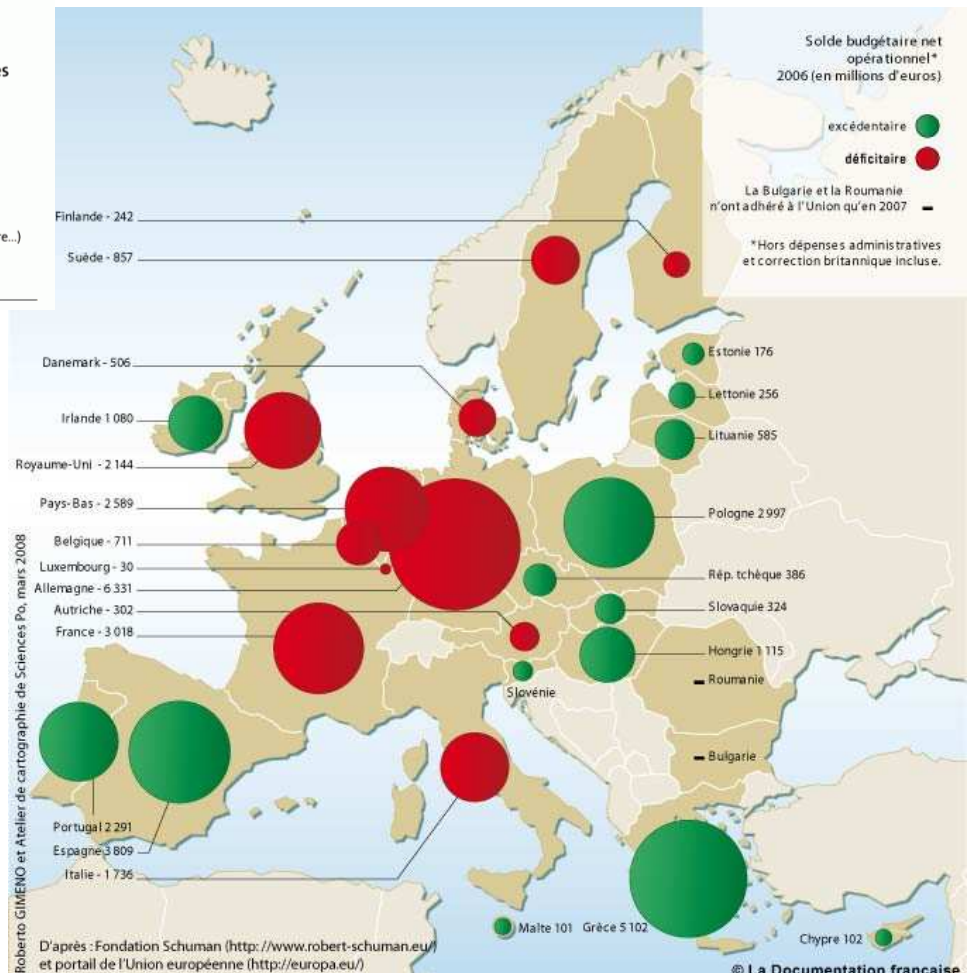


Lemonde.fr, 2005, *La répartition du budget de l'UE*,

(<http://www.lemonde.fr/web/vi/0,47-0@2-3214,54-636617@51-696213,0.html>) janvier 2009

La Turquie est un pays agricole. Alors que l'agriculture représente en moyenne 10 % de la population active des Etats membres, elle en concentre 29 % en Turquie.

Extrait de VICTOR J.-C., 2007, *Le dessous des cartes*, Tallendier/Arte, Paris, p. 189



Contributeurs et bénéficiaires nets au budget communautaire en 2006

Source : *Questions Internationales* n°31, mai-juin 2008

